



PLAN D'AFFECTATION
"GRAND-PRÉ"

APPROUVÉ PAR LA MUNICIPALITÉ
en séance du 7 septembre 2026

SOU MIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE
du 22 septembre au 21 octobre 2026

La Syndique :

Le Secrétaire :

La Syndique :

Le Secrétaire :

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL
en séance du

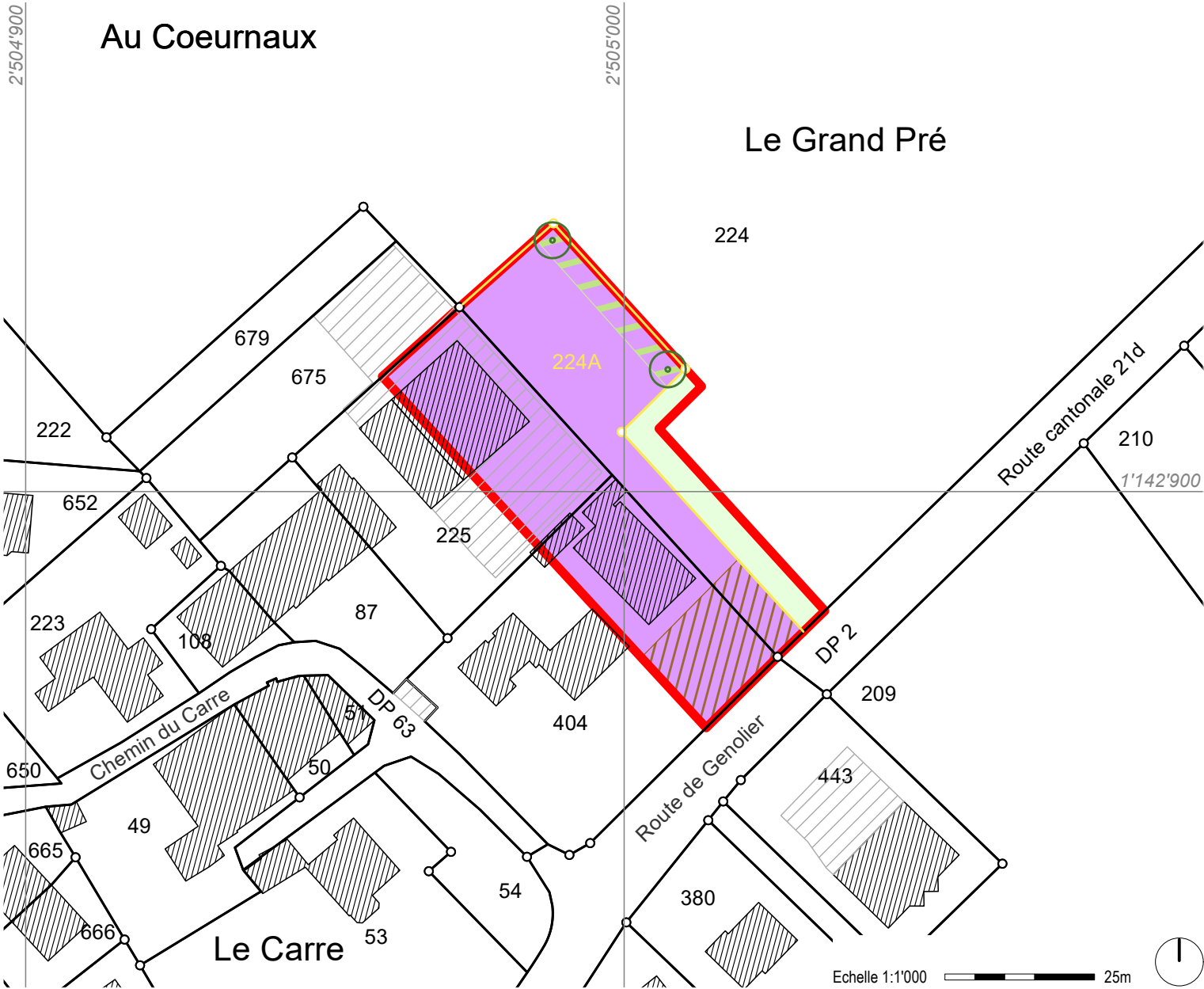
APPROUVÉ PAR LE DÉPARTEMENT COMPÉTENT
Lausanne, le

Le Président :

La Secrétaire :

La Cheffe de Département

ENTRÉE EN VIGUEUR LE



RESTRICTIONS DE DROIT PUBLIC
RELEVANT DE LA PROCÉDURE LATC

- Perimètre du plan d'affectation
- Zone d'activités économiques 15 LAT
- Zone agricole 16 LAT

Contenus superposés

- Aire de transition
- Arborisation obligatoire (emplacement indicatif)
- Secteur d'exclusion des dépendances de peu d'importance

ÉLÉMENTS RELEVANT D'AUTRES PROCÉDURES
OU À TITRE INDICATIF

- Parcellaire projeté
- Coordonnées géographiques

DONNÉES FONCIÈRES

N° de parcelle	Propriétaire	Surface dans PA (m2)
404	Gremlich Hubert	696
225	Bâtïcôte Sàrl, Girod Marc, Prélaz David Edouard, Girod Anne-Claude et Norbert Paul, Promco Sàrl, RAMOZZI & PARIAT SA	660
224A (nouvelle)	Bovet Fred-Henri (propriétaire actuel, prometteur - vendeur à M. David Prélaz)	972
224	Bovet Fred-Henri	266